

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mai 2017

L'an deux mille dix-sept du mois de mai, le trente et un à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Henri PUYAU-PUYALET, Jean-Pierre BALLION, Christian PERON, Pascale LAZO LAVIDALIE, Philippe RONDEAU, Pascaline MARY, Didier FOUQUET, Didier HAYET, Nicole GABRIEL FLOURET.

Etaient représentés :

Consuelo REDON-BAON ayant donné pouvoir à Pascale LAZO LAVIDALIE,
Sophie SARDIN ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE,
Sandra POIRIER ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT.

Etait excusée :

Gaëlle GUILLEMOTO.

Secrétaire de séance : Didier FOUQUET.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Membres représentés : 3

2017-05-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 19 AVRIL 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 19 avril dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu du 19 avril 2017.

2017-05-02 : INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

Monsieur Le Maire rappelle les éléments constitutifs des indemnités des élus. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à **l'indice terminal de la fonction publique.**

A titre indicatif, l'indice 1022 est l'indice de référence depuis le 1^{er} janvier 2017. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'indice 1027 deviendra l'indice de référence. Monsieur le Maire propose de maintenir la répartition comme suit :

- ✓ *L'indemnité du maire à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- ✓ *L'indemnité des adjoints au Maire à 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir décider le calcul des indemnités de fonction allouées aux élus sur la base de **l'indice brut terminal de la fonction publique et considérer cette décision active à compter du 1^{er} janvier 2017.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-05-03 ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire présente l'état des créances pour lesquelles Monsieur Le Trésorier CENON n'a pu procéder au recouvrement :

Exercice / Référence comptable	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation en non valeur
2011 titre 66	DANIEL DENIS	87.64	Poursuite sans effet
2013 titre 4-77	IVANSICH CHRISTOPHE	0.20	Rar inférieur au seuil
2010 titre 168	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	171.00	Poursuite sans effet
TOTAL		258.84	

Monsieur Le Maire explique que l'admission de ces créances en non-valeur impose l'émission d'un mandat à l'article 6541 « créances admises en non-valeur »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-04-04 : VOTE DE LA SUBVENTION 2017 A L' ASSOCIATION VESPAVELUTINA :

Monsieur Le Maire rappelle le tableau d'attribution des subventions ci-dessous et précise qu'il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 au profit des associations VESPAVELUTINA.

Nom de l'association	Montant
<u>SUBVENTIONS 6574</u>	
VESPAVELUTINA	200 euros
<i>Pour rappel RESERVE</i>	<i>27 350 euros</i>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-05-05 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire explique les mouvements opérés sur la décision modificative numéro 1. Il s'agit de procéder aux ajustements de l'opération 69 « acquisitions immobilières ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-05-06 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE PROCEDER A LA CESSION DE DEUX IMMOBILISATIONS

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation du service technique de la collectivité et la situation du tracteur **RENAULT** mis en service le 20-02-1981 et dont l'immatriculation est **528-FQ-33** qui n'est plus utilisé. Aussi, il propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à procéder à sa cession à un tiers.

Le prix de vente est fixé à **1500 euros**.

De plus, le véhicule **RENAULT KANGOO** mis en service le **20/01/2006** et dont l'immatriculation est **9633-NQ-33** n'est plus en état de circuler. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibération l'autorisation de céder ce bien « pour pièces ». Le montant de la cession est fixé à **200 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-05-07 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2017-04-02	Devis MOLLAT d'un montant de 353.65 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-04-03	Devis MOLLAT d'un montant de 224.46 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-04-04	Devis TRANSCOM d'un montant de 365.00 euros pour le déplacement de la classe de Mme ACHALE à Bazas le 23 mai 2017.
2017-04-05	Devis GAM d'un montant de 487.05 euros pour l'achat de cd-rom pour la médiathèque.
2017-05-01	Devis ABI BURO+ d'un montant de 256.80 euros pour l'achat de fournitures administratives.
2017-05-02	Devis AIR INFORMATIQUE d'un montant de 1077.60 euros pour l'achat d'un onduleur tour sur le serveur administratif.
2017-05-03	Devis FAUVEL FORMATION d'un montant de 657.58 euros pour le renouvellement de la formation continue

	obligatoire FCE Voyageurs pour Nicolas CHABAN chauffeur du car scolaire.
2017-05-04	Devis ARBRE ET JARDIN ENVIRONNEMENT d'un montant de 2066.40 euros pour l'abattage et l'élagage de deux chênes situés route de la Mairie.
2017-05-05	Devis SOUFFLET VIGNE d'un montant de 443.76 euros pour l'achat de désherbant.
2017-05-06	Devis EDITIONS JOCATOP d'un montant de 242.00 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour les classes de Mmes DAL ZOTTO et ACHALE.
2017-05-07	Devis LUDIC d'un montant de 667.75 euros pour l'achat de fournitures scolaires.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

N° 2017-05-08 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SOLLICITER LES SERVICES DES DOMAINES :

L'avis du service des domaines est obligatoire dans le cadre de toutes les cessions d'immeubles que les communes souhaitent opérer. Dans le cadre de la réflexion portée sur la création d'une maison de santé, la cession du terrain situé sur les parcelles D764 et G403 pourrait être une éventualité.

Aussi, afin de disposer de tous les éléments utiles à la réflexion de l'Assemblée délibérante, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter l'avis du service des Domaines pour l'évaluation de ces parcelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

TOUR DE TABLE :

Jean-Pierre BALLION : le chantier du centre de loisirs se déroule dans de bonnes conditions. Les travaux relatifs à la charpente débuteront semaine 23.

Concernant le parc, le portillon de l'aire de jeux va être changé afin de répondre aux normes de sécurité.

Des aménagements de mise en conformité accessibilité seront engagés sur les bâtiments du commerce et du TUG.

Didier HAYET : au niveau de la sortie 6, il n'y a pas de panneau directionnel indiquant le sens LIBOURNE. Monsieur Le Maire en informe les services de la Communauté de communes.

Henri PUYAU-PUYALET : il serait souhaitable de procéder au fléchage des priorités route de la Moune et plus précisément au niveau du pont de la Laurence. Cette route étant du ressort de la Communauté de communes, il conviendra de solliciter les services concernés. De plus, une attention particulière doit être portée par nos services techniques sur l'entretien des abords des bacs à verre situés à Beychac car de nombreux déchets y sont entreposés.

Agnès JOUBERT : la manifestation CHANTE ECOLE qui a réuni 250 enfants à la Coupole de Saint Loubès fut un spectacle de qualité très apprécié.

Jacky BIAUJAUD : les travaux d'aménagement routier sur le Chemin Rouge seront très rapidement achevés.

La séance est levée à 21 heures.